

CONSEIL MUNICIPAL

29 Mai 2019

Le **vingt-neuf Mai deux mil dix-neuf**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire
Richard Gautier, Joël Nain, Véronique Pierron, adjoints
Martine Chevallier, Nadine Durand, Frédéric Magnier,

Absents excusés : Maryline Renaudin (pouvoir à Joël Nain) Thierry Guenard (pouvoir à Véronique Pierron) Jean Michel Guyot (pouvoir à Nadine Durand) Maurice Poulain (pouvoir à Bernard Riant)

Absent : Mathieu Debain, Dany Moine
Secrétaire de Séance : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 13
Présents : 7
Votants : 11



Modification de l'ordre du jour

- Tableau de classement de la voirie communale

Modification approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

1 - ADOPTION DES COMPTES RENDUS du 28 mars et 25 avril 2019

Les comptes rendus du 28 mars et 25 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Maison et terrain, situés 25 Rue des Brivaux, cadastrés ZM 145

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- Décide de ne pas utiliser son droit de préemption

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique Pierron

Accueil extra scolaire juillet : Véronique Pierron fait la présentation des sorties et activités mises en place pour le mois de juillet. Ces sorties seront validées en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Dans le cadre des activités mises en place par Amélie BIZET, Directrice de l'accueil périscolaire, les enfants avaient pour mission de choisir un nom pour leur centre. C'est chose faite, ce sera KIDI KID'S. La CAF en sera informée lors de la prochaine réunion mi juin, lors du renouvellement du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

Restauration scolaire : fréquentation en forte hausse

Classe verte : Véronique PIERRON rappelle que les enfants CM1 - CM2 sont partis en Auvergne et fait circuler la carte de remerciements reçue en Mairie.

Conseil d'école : il aura lieu le 20 juin prochain à la mairie de Gy l'Evêque.

Kermesse des écoles : pour mémoire, elle aura lieu le vendredi 14 juin

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission s'est réunie le mardi 14 mai 2019 à 18 h à la Mairie.

Étaient présents : Nadine DURAND, Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Thierry GUENARD, Joël NAIN

Absente excusée : Véronique PIERRON

- Des modifications sont apportées sur le panneau qui sera installé sur la place (plan de Vallan). L'Entreprise ADN en aura la charge. Montant du devis 582 euros.
Merci à Patrice LADURELLE pour son aide précieuse : création du logo et fabrication des panneaux sur lesquels sera inscrit le nom des fontaines ...
- Le Conseil Municipal valide le devis de l'Association EMERAUDE pour l'entretien du canal 1800 pour la somme de 1 200 euros (identique à 2018) et la Fontaine des Buissons pour un montant de 825 euros.
- Un devis est demandé à l'entreprise SEGAUD (notre artisan serrurier) pour la fabrication de poteaux avec pupitre
- La commission environnement validera en septembre ou octobre le fleurissement pour l'hiver prochain (bulbes)
- L'entreprise DUVERNE a mis en place la plaque au jardin du souvenir
- Le panneau indiquant la « bibliothèque » a été installé (jonction rue des tournants et grande rue)
- Concours départemental des maisons fleuries 2019 : le jury fera sa visite entre le 15 juillet et le 19 juillet 2019.
- Concours communal des maisons fleuries 2019 : la visite se fera le lundi 1^{er} juillet 2019.

Commission Travaux

Rapporteur : Maurice POULIN

Le traitement de la toiture de l'église a été effectué par l'entreprise STE.

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANI

L'entreprise BANSARD interviendra la semaine du 3 au 7 juin pour des purges.

Commission Animation*Rapporteur : Richard GAUTIER*

Le 20 Mai 2019, le C.A.C.V. a présenté aux associations présentes et bénévoles le programme de la manifestation « années 40 » qui se déroulera les 29 et 30 juin prochain.

Le C.A.C.V. fait part de l'achat de gobelets réutilisables : les gobelets en plastique et autres seront interdits dès janvier 2020.

Commission Accessibilité*Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN*

Le dossier pour l'accessibilité des toilettes de l'école élémentaire suit son cours.

La demande de subvention DETR a été déposée en Préfecture, notre dossier est complet.

Rappel : un repérage amiante, plomb est obligatoire depuis avril 2019 avant tout travaux : tous les résultats ne sont pas encore parvenus en Mairie ; de ce fait, l'élaboration du cahier des charges se trouve retardé et la consultation des entreprises également.

Un retard dans la réalisation des travaux pour cet été est à prévoir.

COMMISSION Maison Citoyenne*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Le préau est toujours en attente de finition : une réunion va être programmée avec la maîtrise d'œuvre, l'entreprise GEBAT, EUROVIA et URBAN qui a en charge l'aménagement de la place pour mettre en place un planning d'intervention.

Les travaux de la place se poursuivent sans soucis majeurs.

COMMISSION CCAS*Rapporteur : Véronique PIERRON***COMMISSION MUTUELLE COMMUNALE***Rapporteur : Maryline RENAUDIN***4 - ACHAT TERRAIN**

M. le Maire rappelle l'historique du dossier.

Le Conseil Municipal, par délibération du 27 septembre 2018, a accepté la proposition de Mme BUFFAUT Lucette, à savoir :

- L'acquisition des parcelles AB 273, 436 et 732, pour une surface de 754 m² et un montant de 2.500 € et la cession gracieuse d'un chemin d'accès aux dites parcelles

Mme BROYER a modifié son projet. Elle propose de vendre à la commune :

- La parcelle AB 436 en totalité, les parcelles AB 273 et 432 en partie, pour une surface totale de 398 m²
- La cession gracieuse d'un chemin d'accès aux dites parcelles.

Le Maire propose au Conseil Municipal

- de fixer le prix d'achat en se basant sur l'estimation des domaines, à savoir 3,32 € le m². Le prix d'achat est donc de 398 m² x 3,32 € = 1.321,36 €.
- D'accepter la cession gracieuse d'un chemin d'accès aux dites parcelles,
- Charge le Maire de toutes les démarches nécessaires à cette acquisition-cession et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.

5 - RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2019,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Champagne- Bourgogne

Montant : 50.000 €

Durée : 12 mois,

Taux : taux variable « Euribor 3 mois moyenné » + 0,52 %

Commission d'engagement : néant

Commission de non-utilisation : néant

Frais de dossier : 150 €

Mise en place des fonds (2 jours ouvrés mini) : par crédit d'office, sans frais

Remboursement des fonds avant l'échéance (délai 2 jours ouvrés mini) : par débit d'office, sans frais

Périodicité de calcul des intérêts : trimestrielle, par débit d'office

Remboursement total du capital à l'échéance : par débit d'office

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- donne son accord pour le renouvellement de la ligne de trésorerie aux conditions indiquées ci-dessus,
- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

6 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE GESTION DES POINTS D'EAU D'INCENDIE

Le règlement départemental de la DECI (défense extérieure contre l'incendie) publié le 4 avril 2018 a modifié les pratiques des points d'eau d'incendie des collectivités.

A partir de 2020, les collectivités auront à charge les prestations suivantes :

- la visite des points d'eau d'incendie (PEI), avec mesures de débit et de pression
- la maintenance et/ou le changement des PEI,
- la mise à jour dans les bases de données du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Dans le but d'obtenir une meilleure offre pour la réalisation de ces prestations, la Ville d'Auxerre propose aux communes intéressées de lancer sous la forme d'un groupement de commandes, un marché pluriannuel (4 ans). La Ville d'Auxerre en serait le coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- autorise le Maire à signer la convention relative au groupement de commande, avec la Ville d'Auxerre, pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie pour les années 2020 à 2024, ainsi que tous les actes à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

- autorise le Maire à signer la convention relative au groupement de commande, avec la Ville d'Auxerre, pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie pour les années 2020 à 2024, ainsi que tous les actes à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

7 - ONF - délibération de soutien

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts.

Celui-ci expose que le modèle économique actuel conçu pour l'ONF ne lui permet plus de remplir les missions confiées par la loi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés charge le Maire d'établir une délibération en signe de soutien.

8 - TABLEAU CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

La commune a signé avec l'Agence Territoriale Départementale (ATD) une convention pour la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

La mission est maintenant achevée.

La commune doit délibérer

pour intégrer :

- des voies et/ou sections de voies classées comme chemins ruraux
- des voies et/ou sections de voies correspondant à des parcelles cadastrées appartenant à la commune

pour approuver le tableau de classement des voies communales établi à partir des données antérieures et du relevé récent du terrain,

pour accepter la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale, conformément présenté à l'assemblée communale

Le conseil prend acte des documents proposés et après discussion donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.

Il charge le maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

9 - DÉCISION DU MAIRE

N°2019.05.03 - Avenant 2 - lot 10 Electricité Maison Citoyenne

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de modifier le matériel vidéo prévu à l'avenant 1 du lot 10 du marché de la maison citoyenne.

L'avenant 2 du lot 10 s'élève à 433,40 € HT - 520,08 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

N°2019.05.04 - Sous-traitant EUROVIA

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Le Maire informe qu'il a signé la déclaration de sous-traitance de l'entreprise EUROVIA, pour la fabrication et la pose de la passerelle métallique dans le cadre des travaux de la place communale.

Le Conseil Municipal prend acte.

10 - COMMUNICATIONS

- **Collège Bienvenu Martin**
Bernard Riant fait lecture d'un courrier du Président du Conseil Départemental concernant la fermeture du Collège Bienvenu Martin.
- **Contournement Sud Auxerre**
Le maire donne lecture d'un courrier de la ministre des transports adressé à Guy Ferrez. La ministre confirme son intérêt pour le projet ainsi que la volonté de l'inscrire dans le prochain plan national.
- **ADMR**
Martine CHEVALLIER fait un rapide compte rendu de l'AG de l'ADMR à laquelle elle a assisté à Escamps.
- **Exposition ART'S AMIS** le samedi 15 juin prochain.
- **Dépôt de pain**
Une peinture de Martine CHEVALLIER indiquant le local boulangerie sera apposée sur la porte. Merci à Martine pour son investissement et la réalisation de ce tableau.
- **Eclairage public**
Comme les années précédentes, l'éclairage d'été est mis en place du 1^{er} juin au 15 septembre 2019.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 20 Juin 2019 - 19 h 30

La séance est levée à 22 h 30

Fait et délibéré, le vingt-neuf mai deux mil dix-neuf.



Le Maire,
Bernard Riant

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN
Absent excusé

Thierry GUÉNARD
Absent excusé

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT
Absent excusé

Mathieu DEBAIN
Absent

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN
Absente excusée

Dany MOINE
absent